



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bayonne-Pau

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE TELESURVEILLANCE ET RONDES POUR LES CPAM BAYONNE ET PAU PYRENEES

LOT 1

Télesurveillance, rondes, interventions, surveillance
du Siège et Agences de la CPAM BAYONNE

LOT 2

Entretien du système de détection, télesurveillance, surveillance
du Siège et Agences de la CPAM PAU PYRENEES

Groupement de commandes **N°2026 30 BPL**
CPAM BAYONNE / CPAM PAU PYRENEES

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE :

MERCREDI 17 JUIN 2026 à 17 h 00

Dénomination de l'Organisme contractant, coordonnateur du groupement de commandes :
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie Pau-Pyrénées - Service Achats-Marchés
E-mail : achat-budget.cpam-pau@assurance-maladie.fr

SOMMAIRE

	Pages
1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. CONSULTATION <ul style="list-style-type: none">- Objet- Procédure- Forme du marché	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION <ul style="list-style-type: none">- Visite des sites- Erreur – Omission- Variantes- Durée- Mode de règlement du marché- Délai de validité des offres	3 à 4
4. DOSSIER DE CONSULTATION <ul style="list-style-type: none">- Conditions d'obtention du dossier de consultation- Contenu du dossier de consultation- Modification de détail du dossier de consultation	4 à 5
5. OFFRE <ul style="list-style-type: none">- Conditions de participation et présentation de l'offre- Documents constitutifs de l'offre- Documents administratifs à fournir par le candidat retenu- Conditions d'envoi et de remise de l'offre- Délai de remise de l'offre	5 à 7
6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES <ul style="list-style-type: none">- Sélection des candidatures- Critère d'attribution	7

1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

CPAM PAU-PYRENEES

sise 26 bis avenue des Lilas – 64022 PAU CEDEX 9

Désignée en tant que coordonnateur du groupement de commande du présent marché et représentée par son Directeur ou son délégué

2 –CONSULTATION

⇒ *Objet*

Le présent marché porte sur la réalisation des prestations :

- **LOT 1 - Pour la CPAM BAYONNE :**
Télésurveillance, rondes, interventions, surveillance des locaux du Siège et agences,
- **LOT 2 - Pour la CPAM PAU PYRENEES :**
Entretien des systèmes de détection, télésurveillance, surveillance du Siège et Agences

⇒ *Procédure*

Le présent marché est un Marché à Procédure Adaptée suivant les dispositions du code de la commande publique.

⇒ *Forme du marché*

La forme de ce marché est l'accord cadre sans minimum et avec un maximum par lot, sur toute la durée du marché reconductions incluses, de :

LOT 1 = 70 000 € HT dont 25 000 € HT pour les prestations à bon de commande

LOT 2 = 65 000 € HT dont 25 000 € HT pour les prestations à bon de commande

Chacun des lots est mono attributaire conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le marché est à dévolution séparée. Le prestataire a la possibilité de postuler à un seul des 2 lots ou aux 2 lots. Les 2 lots pourront être attribués à un même prestataire ou à 2 prestataires distincts.

3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

⇒ *Visite des sites*

Chaque candidat doit **préalablement** à la remise de son offre, procéder à la **VISITE OBLIGATOIRE** des sites concernés par son offre, au cours de laquelle la CPAM fournira toutes les précisions nécessaires.

L'attestation de visite remise à l'issue de la visite **est obligatoirement à joindre à l'offre**

Si le titulaire actuellement en place candidate, il sera dispensé de la visite des sites.

Le titulaire est réputé avoir parfaitement pris connaissance des installations, du lieu, des prestations à effectuer. Le titulaire ne pourra par la suite déclarer ignorer les données relatives aux prestations à réaliser.

Pour la programmation des visites du Siège veuillez contacter :

CPAM BAYONNE :

Frédéric LARRE

Assistant Logistique

Tél. 05.59.52.74.28

Mail : frederic.larre@assurance-maladie.fr

CPAM PAU PYRENEES

Fanny GOULOT

Référent Entretien Maintenance

☎ 07.78.68.73.23

Mail : fanny.goulot@assurance-maladie.fr

Les informations et données relatives aux Agences seront communiquées à l'occasion de la visite du Siège

Une attestation de visite sera remise à chaque postulant afin de justifier de sa participation.
Les offres remises en l'absence de visite ne seront pas analysées.

⇒ ***Erreur - Omission***

Le titulaire est censé avoir vérifié la réalité des données du dossier de consultation et avoir relevé et fait constater les éventuelles erreurs ou omissions. Il devra mentionner par écrit avec son offre, toute erreur, omission, contradiction ou imprécision qu'il pourrait relever dans le cahier des charges. Sans notification particulière de sa part, les clauses du dossier de consultation seront considérées comme acceptées par le titulaire.

⇒ ***Variantes***

Les variantes ne sont pas autorisées

⇒ ***Durée***

L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an, avec un **début des prestations le 1er JUILLET 2026.**

A chaque date d'anniversaire, il pourra être reconduit de façon tacite trois fois par période de même amplitude, soit 4 ans maximum jusqu'au 30 juin 2030

En cas de non reconduction du marché, l'organisme informera le titulaire de sa décision par lettre recommandée avec un préavis de trois mois avant la date d'anniversaire.

⇒ ***Mode de règlement du marché***

Les paiements sont effectués par virement dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture, selon les conditions décrites dans le cahier des charges.

⇒ ***Délai de validité des offres***

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4 – DOSSIER DE CONSULTATION

⇒ **Conditions d'obtention du dossier de consultation**

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de réception des offres sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE accessible via le site internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

⇒ **Contenu du dossier de consultation**

Le DCE comporte les documents suivants :

- Le Cahier des Charges et ses annexes
- Acte d'engagement lot1 + lot 2 (A.E.)
- Bordereau de Prix (lot 1 + lot 2)
- Le présent Règlement de Consultation

⇒ **Modification de détail du dossier de consultation**

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute question relative à la procédure et au marché doit se faire via le site PLACE

5 – OFFRE

⇒ **Conditions de participation et présentation de l'offre**

Les candidats doivent fournir les renseignements concernant leur situation permettant l'évaluation de leur capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des offres.

Éléments obligatoires de sélection des candidatures :

- Lettre de candidature signée sur papier à en-tête ou lettre de candidature signée (formulaire DC1)
- Déclaration de candidature intégralement complétée et signée (formulaire DC2)

Ces documents sont téléchargeables sur le site institutionnel : Ameli.fr

⇒ **Documents constitutifs de l'offre**

- Acte d'engagement
- Bordereaux de Prix
- Attestation de visite
- Dossier technique

⇒ **Documents administratifs à fournir par le candidat retenu**

Le candidat retenu devra faire parvenir, à réception de la demande par l'Organisme les documents fiscaux et sociaux prouvant qu'il est à jour à la date de l'offre ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité.

⇒ **Conditions d'envoi et de remise de l'offre**

Conditions générales

Conformément au Code de la Commande Publique (article L2132-2 et R2132-3), les candidats transmettront leur offre sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat **PLACE** accessible via le site internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ainsi et exception faite de l'hypothèse de la copie de sauvegarde (article R 2132-11 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde), le double envoi d'un pli sur support papier n'est pas autorisé. Dans ce cas, les deux versions seront irrecevables.

Transmission des plis par voie électronique

Les candidatures et les offres sont déposées **sur la plateforme PLACE** accessible via <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé la salle des marchés.

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenue.

Les soumissionnaires auront la possibilité de :

- Retirer le DCE dans son intégralité
- Poser des questions sur le DCE
- Répondre par voie électronique

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'établir de façon certaine une correspondance électronique éventuelle avec l'opérateur économique concerné, ce dernier s'identifiera clairement au moment du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (indication du nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi que son adresse électronique).

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site. Dans le déroulement de la procédure, le soumissionnaire est donc lié par le présent règlement de consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site.

Format des fichiers

Le soumissionnaire est invité à utiliser les formats suivants : Pdf, doc, ppt, xls

Anti-virus

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Copie de sauvegarde

En application de l'article R 2132-11 et de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la référence de la consultation, le nom du candidat et la mention clairement identifiable « Copie de sauvegarde » et transmis au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Données personnelles

Il est précisé que les données nominatives collectées par les formulaires, avant les opérations de téléchargement des dossiers de consultation ou lors de l'opération de dépôt des plis, sont destinées à la CPAM. Elles servent à constituer le registre des retraits des dossiers de consultation et le registre des dépôts des offres et / ou candidatures, qui permettent au Pouvoir Adjudicateur de pouvoir communiquer avec les opérateurs économiques intéressés par la procédure de passation.

Le soumissionnaire est donc réputé avoir été informé que le Pouvoir Adjudicateur est le responsable du traitement des données ainsi collectées. Il doit donc exercer son droit d'accès, de modification et de suppression directement auprès du service compétent du Pouvoir Adjudicateur désigné ci-après :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Service Achats/Marchés
26 bis Avenue des Lilas - 64022 PAU CEDEX 9

⇒ ***Délai de remise de l'offre***

Les offres devront impérativement être transmises pour le :

MERCREDI 17 JUIN 2026 à 17 h 00

6 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

⇒ ***Sélection des candidatures***

- ➔ Recevabilité conformément à l'article R. 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique.
- ➔ Capacités professionnelles, techniques et financières.

⇒ ***Critère d'attribution***

Le marché est à dévolution séparée.

Les 2 lots pourront être attribués à un même prestataire ou à 2 prestataires distincts.

L'attribution du marché sera effectuée, parmi les candidats retenus, au prestataire présentant l'offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

CRITERE 1 PRIX : 80 %

CRITERE 2 DELAI : 20%

Pour le lot 1 : délai intervention (cf BPU)

Pour le lot 2 : délai intervention dépannage technique (cf BPU)